



## **REGLEMENT FILIALE**

### **ORANGE MADAGASCAR**

#### **« Prix Orange de l'Entrepreneur Social » POESAM Afrique/ Moyen-Orient**

#### **Article 1. Organisateur et objet du Concours national**

**Orange Madagascar**, société anonyme au capital social de 11 088 792 000 MGA dont le siège social est sis à La Tour, Rue Ravoninahitriniarivo, Ankorondrano, BP7754 Antananarivo 101 Madagascar inscrite au registre du commerce sous le N°1997B00447 – NIF 2000002340 – Statistique 642 12 11 1997 0 10016, (ci-après la « Société Organisatrice »), organise la phase nationale à Madagascar du Concours international intitulé «Prix Orange de l'Entrepreneur Social» (ci-après « **Concours** ») lancé par la **société ORANGE MIDDLE EAST AND AFRICA**.

Préalablement à ce Règlement national ou «ci-après **Règlement filiale** », les participants à ce Concours devront accepter les instructions du Règlement de la Société **ORANGE MIDDLE EAST AND AFRICA** (ci-après « **Règlement** »).

La Société Organisatrice, en tant que filiale du Groupe Orange et pays participant au Concours, définit dans le présent Règlement filiale les spécificités et mesures d'accompagnement à ce Concours.

#### **Article 2. Déroulement global du Concours**

##### **Phase nationale du Concours :**

Chaque Projet déposé participe à la phase nationale du Concours, organisé à Madagascar par Orange Madagascar. Orange Madagascar constitue un jury national qui désignera jusqu'à trois (3) lauréats nationaux et un (1) Lauréat du Prix Féminin National.

##### **Le « Grand Prix International » du Concours :**

Les lauréats nationaux désignés par les pays participeront automatiquement, sans avoir besoin de redéposer leur Projet respectif, au Grand Prix International du Concours organisé par Orange MEA et le grand jury constitué par la Société Organisatrice désignera les 3 grands gagnants du Grand Prix International du concours du Prix Orange de l'Entrepreneur Social Afrique/Moyen-Orient.

##### **Le « Prix Féminin International » du Concours**

L'identification des projets éligibles au Prix Féminin International du Concours se fait grâce à deux filtres d'identification lors de l'inscription des candidats/participants sur le Site : soit le projet est porté par une femme, soit le projet porté par un homme ou une femme, propose une solution technologique pour améliorer les conditions de vie des femmes. Ainsi, des projets éligibles au Grand Prix International peuvent tout aussi bien être éligibles au Prix Féminin International pour autant que les deux filtres d'identification susvisés soient respectés. Le grand jury organisé par la Société Organisatrice désignera par la suite le ou la grand(e) gagnant(e) du Prix Féminin. International du concours du Prix Orange de l'Entrepreneur Social Afrique/Moyen- Orient.

### Article 3. Durée du concours

Le Concours national organisé par Orange Madagascar se déroulera **du 28 mars 2022 (09:00 GMT) au 27 mai 2022 (21:00 GMT)**, conformément à la période fixée par la Société Organisatrice.

La filiale Orange Madagascar se réserve le droit de reporter la date du début de la phase nationale du Concours si les circonstances l'exigent. Tout changement sera notifié par publication sur le site <https://poesam.orange.com> .

En tout état de cause, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de modification des dates et durée du Concours.

### Article 4. Conditions de participation

La participation au Concours est ouverte aux personnes physiques âgées de plus de 21 ans à la date du lancement du Concours mentionnée à l'article 3 du Règlement ainsi qu'aux personnes morales en mesure de justifier qu'elles exercent, en toute légalité, leur activité depuis moins de trois (3) ans au jour du lancement du Concours, ayant un accès au réseau internet et disposant d'une adresse e-mail (ci-avant et ci- après le (s) « Participant (s) »).

Sont exclus de la participation au Concours :

- les personnes physiques de moins de 21 ans à la date du lancement du Concours;
- les personnes morales qui exercent leur activité depuis plus de trois (3) ans au jour du lancement du Concours; les personnes ayant concédé des droits à des tiers sur leur Projet proposé;
- les personnes ayant collaboré directement à l'organisation du Concours (tel que le personnel du groupe Orange issu des services RSE les membres des filiales en Afrique et au Moyen-Orient participant à l'organisation du Prix et/ou à l'évaluation des projets);
- les professionnels des jurys nationaux et du grand jury ainsi que leurs familles;
- les personnes physiques et/ou morales qui ne sont pas titulaires d'un compte bancaire.

Il ne sera accepté qu'une participation par foyer/personne morale/poste informatique (même nom, même adresse).

En acceptant le Règlement du Concours, le Participant est informé qu'Orange Madagascar ou Orange MEA peut faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité, les coordonnées, l'immatriculation ou la date de naissance des Participants. Toute indication erronée, incomplète ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation.

## Article 5. Modalités de participation au Concours

Le Concours est accessible exclusivement sur Internet à l'adresse suivante : <https://poesam.orange.com>.

Les conditions de participation au Concours sont fixées dans le Règlement de la Société **ORANGE MIDDLE EAST AND AFRICA**.

Le Projet doit obligatoirement avoir recours aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et avoir un impact sociétal. Par ailleurs, le Projet doit se concrétiser via un prototype ou une expérimentation.

Le non-respect des conditions de participation énoncées au présent Règlement entraînera la nullité de la participation.

### 5.1 Composition du dossier de candidature

Pour participer, les Candidats doivent impérativement **créer un compte** sur le site <https://poesam.orange.com> à partir notamment de leur nom, prénom et adresse e-mail.

Ils recevront ensuite un premier mot de passe par courriel qu'ils pourront modifier. Une fois le compte créé, il ne sera plus possible aux Participants de modifier leur nom, prénom et adresse e-mail. Les Participants doivent obligatoirement remplir et faire parvenir le formulaire de participation et le dossier relatif au Projet via le site <https://poesam.orange.com> dans les délais impartis, soit avant le 27 mai 2022 à 21 :00 GTM.

Ces deux documents seront les seuls documents consultés lors de la phase de Présélection - comme désigné à l'article 5.3 du présent Règlement - et devront être rédigés en anglais ou en français.

**Le dossier de candidature (ci-après «Dossier» ou «Dossier de candidature») contient :**

- Le formulaire de participation :
  - Il est disponible en ligne, à remplir directement sur le Site.
  - Les champs signalés par un astérisque sont à remplir obligatoirement pour valider l'inscription.
- Le dossier relatif au Projet :
  - Le format autorisé est celui d'un fichier sous format PDF de 10 Mo au maximum.
  - Important : le nom dudit fichier devra être strictement identique au nom du Projet mentionné dans le champ « Nom du projet » du bulletin de participation.
  - Les éléments pour la constitution du dossier relatif au Projet sont les suivants :
    1. Présentation synthétique du Projet de 1000 à 2000 caractères ; la problématique sociale et/ou environnementale que vous souhaitez résoudre avec les nouvelles technologies ;
    2. Analyse du marché : Segmentation, SWOT, Concurrence, Partenaires (financiers, stratégiques, etc) ;
    3. Identification de l'opportunité de marché ;
    4. Présentation en détail du produit/ service proposé ;
    5. Informations sur l'équipe de management ;
    6. Prévisions financières sur 3 ans ('Business Plan') ;
    7. Evaluation de l'impact sociétal.

En plus, pour une éventuelle participation au Prix Féminin International : Evaluation de l'impact social en direction des femmes grâce à la solution technologique proposée.

### 5.2 Dépôt des documents de candidature

Le Concours est accessible par Internet depuis un ordinateur et/ou tout terminal équipé d'un accès internet, à l'adresse <https://poesam.orange.com> au moyen du formulaire de participation proposé en ligne.

En cas d'inscription d'une personne morale, seul le représentant légal de la personne morale est habilité à inscrire la personne morale au Concours.

En cas d'inscription d'une équipe, seul le chef de projet de l'équipe s'inscrira dans les conditions définies au Règlement au sein du fichier de projet.

Le Participant s'engage à renseigner de manière exacte tous les champs obligatoires du formulaire de participation afin de valider sa participation et d'être contacté en cas de gain. Toute participation incomplète, erronée, fausse, contrefaite ou réalisée de manière frauduleuse ne pourra être prise en compte et sera sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Concours.

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux concours en vigueur à Madagascar et en France. Le Participant au Concours accepte sans réserve les conditions du présent Règlement et celles du règlement de la filiale Orange concernée par la participation dans les pays décrits à l'article 5 du présent Règlement (le « Règlement Filiale »).

Le Participant aura la possibilité de sauvegarder son dossier de candidature en cours de complétion pour le retrouver facilement plus tard dans son espace candidat, en cliquant sur le bouton « sauvegarder » en bas du formulaire. Il pourra ainsi compléter son dossier de candidature ultérieurement avant de le soumettre. Une fois le dossier de candidature soumis ou envoyé, le candidat n'aura plus la possibilité de le modifier. Si toutefois le Participant souhaite modifier le dossier de candidature soumis, il devra le supprimer et en recréer un autre.

### **5.3 Etapes de participation au concours POESAM**

#### **1. Du 28 mars 2022 (09:00 GMT) au 27 mai 2022 (21:00 GMT) :**

- Les Participants déposeront sur le Site <https://poesam.orange.com> , le Dossier de candidature. Les Participants devront également remplir le formulaire de participation présenté en ligne dans le cadre de la procédure de dépôt du Dossier de candidature et accepter l'ensemble des conditions du présent Règlement accessible sur le Site ainsi que le Règlement Filiale accessible sur le site également.

#### **2. A partir du 04 juin 2022 jusqu'à septembre 2022 :**

- Chaque filiale Orange des pays susmentionnés examinera l'ensemble des Projets déposés dans son pays et présélectionnera des Projets. Ces derniers seront alors éventuellement interviewés (en face à face, par téléphone, ou visioconférence) ou seront sollicités pour « pitcher » leur projet par les membres du jury afin d'approfondir certains aspects de leur candidature.
- La décision du jury national aura lieu avant fin septembre : les membres de chaque jury national se réuniront et éliront les 3 gagnants/lauréats de chaque pays et le Lauréat du Prix Féminin National.

#### **3. De Septembre 2022 à Novembre 2022 :**

##### **3.1 Grand Prix International**

- La Société Organisatrice examinera les Projets de l'ensemble des 3 lauréats de chacun des pays et présélectionnera grâce à une grille d'évaluation, dix (10) finalistes. Les dix (10) finalistes présélectionnés seront alors éventuellement interviewés (en face à face, par téléphone, ou visioconférence) par des évaluateurs d'Orange afin d'approfondir certains aspects de leur candidature.
- Décision du grand jury : courant octobre 2022, les membres du grand jury organisé par la Société Organisatrice se réuniront et éliront les 3 gagnants du Grand Prix International du Concours parmi les dix (10) finalistes choisis précédemment.

### 3.2 Prix Féminin International

- La Société Organisatrice organisera le Prix Féminin International et la Direction Diversité et Inclusion Groupe organisera l'évaluation des dossiers de candidatures éligibles au Prix Féminin International. Celle-ci présélectionnera grâce à une grille d'évaluation cinq (5) finalistes.
- Décision du grand jury : courant octobre 2022, les membres du grand jury organisé par la Société Organisatrice se réuniront et éliront le ou la gagnant(e) du Prix Féminin International du Concours au travers des cinq (5) finalistes choisis précédemment.

### 4. En Novembre 2022 :

- Cérémonie de remise des prix aux gagnants des prix du concours du concours international « Prix Orange de l'Entrepreneur Social Afrique/Moyen-Orient ».

### Article 6. Désignation des gagnants et attributions des lots

Les Projets présélectionnés seront remis aux membres du jury composé de professionnels spécialistes du développement sociétal, des NTIC et de l'entrepreneuriat, qui seront chargés de donner leur avis sur les Projets des Participants présélectionnés et de désigner les trois (3) gagnants nationaux.

Orange Madagascar s'attachera à présélectionner des Projets, en fonction de la qualité de fond et de forme des dossiers proposés, la crédibilité et faisabilité des Projets et d'autres critères tels que : l'impact social et/ou environnemental ; le degré d'innovation ; la capacité du projet à passer à l'échelle industrielle ou à s'étendre ; la viabilité financière ; etc.

En plus, pour une sélection dans la catégorie Prix Féminin : le projet devra être soit porté par une femme soit témoigner d'un impact social en direction des femmes.

Le nom des gagnants nationaux sera rendu public lors des cérémonies organisées à Madagascar à des dates qui seront publiées sur le Site ou annoncées aux gagnants.

Pour le prix national, Orange Madagascar proposera les lots et/ou accompagnement spécifiques à Madagascar qui seront affichés sur les pages pays du Prix sur le site : <https://poesam.orange.com>

### Article 7. Publicité

Orange Madagascar, Orange Digital Center et La Société Organisatrice se réservent la possibilité d'organiser toute opération promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liée au présent Concours.

Dans cette hypothèse, pourront être librement utilisées à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées dans le cadre du Concours, pour le compte de ceux-ci et sur tous supports, comprenant de façon non limitative : les noms, prénoms, nom de l'entreprise / projet et le lien web, l'adresse e-mail et sujet du Projet, de même que leurs photos et images.

### Article 8. Propriété Intellectuelle

Les Participants restent propriétaires des Projets soumis dans le cadre du Concours.

Les Participants reconnaissent que la participation au Concours implique que leurs Projets peuvent faire l'objet d'une communication générique dans le contexte du Concours.

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Site et le Concours sont strictement interdites.

#### **Article 9. Clause de concurrence**

Les Participants sont informés qu'il est possible que des projets concurrents aux leurs se développent au sein du Groupe Orange indépendamment du présent Concours et sans que les personnes travaillant au sein du Groupe Orange sur le présent Concours n'en aient connaissance. Si tel était le cas, la responsabilité du Groupe Orange ne pourra en aucune manière être mise en cause.

#### **Article 10. Données personnelles**

Les données personnelles des Participants sont traitées en conformité avec la loi N° 2014 – 038 sur la protection des données à caractère personnel.

#### **Article 11. Acceptation du Règlement filiale**

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve par les Participants du présent Règlement filiale dans son intégralité, du règlement de la Société **ORANGE MIDDLE EAST AND AFRICA**, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, et autres textes applicables à Madagascar.

Les Participants marqueront leur acceptation du présent Règlement filiale et de la concession de droits qui en découle en cochant la case prévue à cet effet lors de leur inscription en ligne sur le formulaire de participation.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

#### **Article 12. Responsabilité des Participants**

Les Participants sont tenus de respecter le présent Règlement du présent Concours mis en ligne sur <https://poesam.orange.com> et notamment l'interdiction de créer une fausse identité ou usurper celle d'un tiers ainsi que les dispositions du Règlement.

Les Participants doivent respecter la totalité des règles listées sur le Site ainsi que les dispositions du Règlement.

**Article 13. Loi applicable et interprétation**

Le Règlement filiale est exclusivement régi par la loi malgache.

Les contestations ne sont recevables que dans un délai d'une semaine après la publication des résultats.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Concours.

**Article 14. Dépôt et consultation du Règlement filiale et règlement International**

Les règlements sont disponibles en consultation sur le site du Concours <https://poesam.orange.com>.

Toute modification du présent Règlement sera notifiée par publication sur le site <https://poesam.orange.com>